




Hôtel de Ville
59283 RAIMBEAUCOURT

Conseil municipal
Séance du 07 avril 2023 – 19 heures
Convocation du 31 mars 2023
Séance ordinaire

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Publié le 
ID : 059-215904897-20230413-DCM_20230407_03-DE

Membres en exercice : 27
Présents : 19
Absents Excusés Représentés : 7
Absente : 1

Étaient présents : M. Alain MENSION, Maire

Mrs Mmes Karine SKOTAREK – David MORTREUX – Geneviève LECLERCQ – Cédric STICKER – Pascaline VITELLARO – Maria IULIANO – Régis SALLEZ – Bernard TRICOT – Pascal KACZMARCZYK – Marie-Louise LEMAIRE – Christian LANGELIN – Salvatore BELLU – Christian LEMAR – Céline CARNEAU – Stéphanie LEMAIRE – Kitty DUQUESNE – Anthony WATTEAU – Angélique DHINNIN.

Étaient absents excusés représentés : Mmes Mrs Bernard HELLEBUYCK représenté par Bernard TRICOT – Michel COURTECUISSÉ représenté par Geneviève LECLERCQ – Maryline MARLIERE représentée par Pascaline VITELLARO – Aurélie PETIT représentée par Alain MENSION – Clémence BARBIER représentée par Stéphanie LEMAIRE – Gaëtan GRARD représenté par Salvatore BELLU – Sébastien MANCHE représenté par Cédric STICKER .

Était absente : Mme Angélique GOGÈ.

Président de la séance : M. Alain MENSION, Maire
Secrétaire de séance : Mme Karine SKOTAREK, 1^{ère} Adjointe

DCM_20230407-03 - Opération Le Village :

- retrait de la délibération du conseil municipal en date du 29 septembre 2020
- cession à Norevie de la parcelle B 3355 pour 768 m² et de la parcelle ZE 25 pour 124 m²

Dans le cadre de l'opération Le Village, le conseil municipal avait décidé, par délibération du 29 septembre 2020, de céder à Norevie, Société anonyme d'habitations à loyers modérés, 62, rue Saint Sulpice, 59500 Douai, le sentier du Boudela, section B non cadastré pour 2 732 m² au prix de 1 €, frais de notaire en sus et la parcelle ZE 25 pour 124 m² au prix de 1 €, frais de notaire en sus. Il est rappelé que la parcelle ZE 25 avait été acquise par la commune par délibération du 09 décembre 2019.

Toutefois, seule la phase 1 de l'opération Le Village sera mise en œuvre et il n'y a plus lieu de céder à Norevie l'intégralité du sentier du Boudela.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- de procéder au retrait de la délibération du conseil municipal en date du 29 septembre 2020,
- vu l'avis des domaines et compte tenu du fait que le prix de vente à 1 €, frais de notaire en sus, avait déjà été convenu avec l'organisme il y a quelques années et que l'opération sera également réalisée dans l'intérêt de la ville , de céder à Norevie :
 - o La parcelle B 3355 pour 758 m² au prix de 1 €, frais de notaire en sus,
 - o La parcelle ZE 25 pour 124 m² au prix de 1 €, frais de notaire en sus
- d'autoriser M. le Maire à signer l'acte et l'ensemble des documents se rapportant à cette décision .

Adopté par vingt-trois voix pour, trois abstentions.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

La secrétaire de séance
1^{ère} Adjointe,

Karine SKOTAREK



Le Maire,

Alain MENSION

Publié sur le site Internet le 13 avril 2023